



Miellerie Collective de Bordeaux Métropole

12, rue de la gare - 33320 Eysines

Règlement intérieur 2020

Utilisation de la Miellerie et/ou Prêt de son Matériel

Applicable à compter du 11 05 2020 et jusqu'à nouvel ordre

Préambule : certaines des mesures prescrites pourront être modifiées pour tenir compte des évolutions liées au Covid19). Celles-ci sont suivies d'un renvoi (Covid)

1 Règles d'utilisation de la Miellerie et du Matériel (extracteur, chaudière)

1.1 Utilisateurs

L'utilisation de la Miellerie et de ses équipements est strictement réservée aux membres de l'association « Miellerie Collective de Bordeaux Métropole ».

Rappel : pour être membre, il faut adhérer à l'association « Miellerie Collective de Bordeaux Métropole » et être à jour de sa cotisation pour l'année civile en cours.

Chaque adhérent a la possibilité :

- d'utiliser dans la Miellerie un ou plusieurs de ses équipements,
 - o Extracteur manuel,
 - o Extracteur électrique,
 - o Chaudière à cire
- d'emprunter pour utilisation à l'extérieur de la Miellerie l'extracteur mécanique.

Dans le cadre des mesures sanitaires liées aux différentes opérations pouvant être réalisées dans la Miellerie, (extraction et/ou chauffage de la cire) et notamment éviter l'introduction de matériels et produits d'origines diverses, **une seule réservation de la Miellerie ne sera autorisée par journée (Covid).**

Tout utilisateur de la Miellerie et/ou de ses équipements devra obligatoirement avoir accepté le règlement intérieur qui vaut « contrat d'utilisation de la Miellerie, et/ou contrat de prêt et d'utilisation de ses matériels pour l'année 2020 » avant de procéder à toute réservation.

1.2 Tarifs année 2020

L'utilisation de la Miellerie et de ses équipements, le prêt de matériel d'extraction est gratuit pour l'année en cours, sans limitation du nombre d'utilisation pour tous les membres.

1.3 Réserveation et annulation

La réserveation préalable du matériel est obligatoire. Elle se fait via le site internet (mielleriecollectivebordeauxmetropole.fr), dont le planning de disponibilité et la réserveation sont accessibles à tout les membres de l'association.

Tout utilisateur de la Miellerie et de son matériel s'engage à respecter le planning qui lui a été validé.

Si l'utilisateur constate qu'il ne peut terminer son extraction en temps et en heure, il contactera l'un des responsables de la Miellerie. Leurs coordonnées sont annexées dans le classeur à la disposition des utilisateurs dans la Miellerie.

1.4 Responsabilité et assurances

La responsabilité civile de l'utilisateur doit être couverte par son assureur en cas d'accident, qu'il soit corporel, matériel ou qu'elle concerne ses produits.

Toute personne introduite dans la Miellerie par l'utilisateur le sera en sa présence et sous son entière responsabilité.

L'utilisateur travaille sous sa propre responsabilité et s'engage à utiliser la Miellerie et son matériel dans les conditions optimales de sécurité.

Des notices d'utilisation des machines sont présentes dans le classeur à l'usage des utilisateurs. Il informera l'un des responsables de tout dysfonctionnement.

L'association décline toute responsabilité concernant un éventuel accident dans le cadre de l'utilisation des outils et machines, l'utilisateur s'engage à ne pas poursuivre l'association.

Si un incident est constaté pendant l'utilisation de la Miellerie, l'utilisateur contactera au plus vite l'un des responsables afin de prendre les mesures nécessaires.

Toute perte ou dégradation de matériel entraînera la prise en charge des coûts de remise en état ou de remplacement par l'utilisateur.

1.5 Accès à la Miellerie

L'accès à la Miellerie se fera de la manière suivante :

- Pour les premières utilisations, la clef sera remise par la personne responsable, désignée lors de la réserveation. Celle-ci procédera à la présentation de la Miellerie, de ses équipements et des modes opératoires pour réaliser l'opération souhaitée. Immédiatement après la fin du travail, un état des lieux sera fait avant restitution de la clef.
- Pour les adhérents ayant déjà utilisé la Miellerie et ses équipements, la clef pour accéder à la Miellerie sera retirée dans la boîte à clef située sur le montant gauche de la grande fenêtre en façade de la Miellerie. Le code sera transmis lors du message de validation de la réserveation.
- A l'issue du travail, la clef sera remise dans la boîte, la combinaison brouillée.

Aucun double de la clef ne devra être réalisé, le code d'accès sera régulièrement modifié.

1.6 Utilisation, nettoyage, entretien

Avant et ainsi qu'après chaque prêt ou utilisation, un état des lieux et un inventaire du matériel seront effectués par l'utilisateur à l'aide du document à sa disposition dans le classeur à l'usage des utilisateurs.

Pendant l'extraction, il est obligatoire de fermer les fenêtres et les portes extérieures pour éviter d'être envahi par des abeilles pilleuses attirées par l'odeur du miel.

Après utilisation, la Miellerie et le matériel dont l'utilisateur aura fait usage seront nettoyés et parfaitement rincés. Le nettoyage des matériels et locaux se fera à l'aide des produits et ustensiles présents dans la Miellerie.

Rappel : avant nettoyage, l'extracteur électrique sera déconnecté du réseau électrique.

1.6 Tenue vestimentaire et corporelle

L'utilisateur est astreint à la plus grande propreté corporelle et vestimentaire. Aucune tenue n'est conservée dans la Miellerie à l'issue de l'extraction.

En période d'application de mesures liées au Covid19, l'utilisateur est responsable des mesures à appliquer dans la Miellerie, de la fourniture de ses propres équipements et des produits recommandés (Covid).

1.7 Contrôles sanitaires

En cas de contrôle sanitaire individuel, l'association décline toute responsabilité vis-à-vis des conditions d'utilisation des matériels de la Miellerie, des objets et contenants appartenant à l'utilisateur ainsi qu'à la qualité du miel extrait.

2. Interdictions

Aucun stockage de matériel et de miel n'est autorisé dans la Miellerie à l'issue de son utilisation.

Il est interdit de causer des nuisances extérieures. L'apiculteur veillera à ne pas laisser de résidus de miel sur le sol, y compris à l'extérieur, pouvant attirer les abeilles, à ne pas laisser les portes de son véhicule ouvertes (présence probable de gouttes de miel)....

Il est strictement interdit de fumer dans la Miellerie.

Les animaux sont interdits dans les locaux de la Miellerie.

3. Clauses d'annulation, sanctions

L'association se réserve le droit d'intervenir à tout moment, pour contrôler si l'utilisateur respecte bien les règles d'hygiène, de propreté et d'utilisation du matériel.

En cas de non-respect du présent règlement, l'association se réserve le droit d'en exclure l'adhérent.

Eysines le 10 Mai 2020

Le Conseil d'Administration